

REGLEMENT PIZZA PING TOUR TTREIGNAC

ARTICLE 1 : Le club de Tennis de Table de Reignac organise deux à trois Pizzas Ping Tour (PPT) lors de chaque saison. Non homologué, ouvert à tout le monde, licenciés comme non licenciés. Ils auront lieu au gymnase d'Espère. Les dates seront en fonction de la disponibilité de ce dernier.

ARTICLE 2 : le tournoi comportera 1 seul tableau unique. 48 participants maximums peuvent s'inscrire. Trois rencontres seront établies aléatoirement afin de classer l'ensemble des joueurs du tournoi. Suite à ces matchs, 6 divisions seront établies : D1 D2 D3 D4 D5 et D6. Les huit premiers seront qualifiés pour la D1, du 9^{ème} au 16^{ème} en D2 ; 17 au 24^{ème} en D3, 25 au 32^{ème} en D4, 33 au 40^{ème} en D5 et enfin 41 au 48^{ème} en D6. Chaque divisions commenceront à partir des ¼ de finale avec classement intégral.

ARTICLE 3 : Les inscriptions seront à faire par mail à l'adresse : ttreignac@gmail.com avant le mardi de chaque tournoi dernier délai. Règlement possible sur place par chèque à l'ordre de TTReignac ou par espèces.

Le Juge-arbitre se voit le droit de refuser toutes inscriptions sur place.

ARTICLE 4 : le montant de l'engagement pour le tournoi est de 10 euros par personne. Ou bien de 5 euros si vous ne souhaitez pas rester manger sur place après le tournoi.

ARTICLE 5 : le juge-arbitre du tournoi est GRENIER Maxime (0648805148)

ARTICLE 6 : Le vainqueur du tournoi pourra participer lors de l'édition suivant sans payer le coût d'inscription. A la fin de la saison, le premier du tableau, pourra participer à chaque PPT de la saison d'après sans payer le coût d'inscription.

ARTICLE 7 : la fin du pointage aura lieu 15 minutes avant le début du tournoi.

ARTICLE 8 : Le forfait sera prononcé 5 minutes après le premier appel.

ARTICLE 9 : les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de pertes ou de vols dans la salle. Dans tous les cas de détérioration, les frais de réparations seront à la charge de celui ou celle qui en est l'auteur. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase.

REGLEMENT PIZZA PING TOUR TTREIGNAC

ARTICLE 10 : Lors de la fin, un nombre de points (Points Pizzas = PP) sera établis par joueurs pour le classement à vie du PPT :

D1		D2		D3	
1er	100 PP	1er	50 PP	1er	40 PP
2ème	75 PP	2ème	5 PP	2ème	4 PP
3ème	50 PP	3ème	5 PP	3ème	4 PP
4ème	35 PP	4ème	5 PP	4ème	4 PP
5ème	30 PP	5ème	5 PP	5ème	4 PP
6ème	25 PP	6ème	5 PP	6ème	4 PP
7ème	20 PP	7ème	5 PP	7ème	4 PP
8ème	15 PP	8ème	5 PP	8ème	4 PP
D4		D5		D6	
1er	30 PP	1er	20 PP	1er	10 PP
2ème	3 PP	2ème	2 PP	2ème	1 PP
3ème	3 PP	3ème	2 PP	3ème	1 PP
4ème	3 PP	4ème	2 PP	4ème	1 PP
5ème	3 PP	5ème	2 PP	5ème	1 PP
6ème	3 PP	6ème	2 PP	6ème	1 PP
7ème	3 PP	7ème	2 PP	7ème	1 PP
8ème	3 PP	8ème	2 PP	8ème	1 PP

ARTICLE 11 : La tenue sportive sera la tenue sportive autorisée par la FFTT. Cependant, les pantalons, pulls, casquettes, bonnets seront acceptés.

ARTICLE 12 : Une raquette non homologuée est acceptée.

Des points bonus seront attribués à la personne ayant la raquette la plus originale. Contrainte : avoir au moins un revêtement de ping collés sur votre raquette. Cinq personnes seront tirées au sort parmi les joueurs pour désigner la raquette la plus originale. 5 PP lui seront alors accordés pour le classement final.

ARTICLE 13 : Les joueurs en début de tournoi seront positionnés selon leur classement PPT. Lors du tour du 25 février 2023, la position des joueurs se fera selon leur classement virtuel FFTT.